

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU LUNDI 6 MARS 2023

Délibération n°23-01-02

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 16h00, le Comité syndical s'est réuni dans la Salle carrelée de l'Espace Bel-Air à Miniac-Morvan.

Nombre de délégués présents : 20

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), M. Olivier COMPAIN, M. Louis DESPRES (suppléant de M. Régis ELRIC), M. Gilles GUYON, M. Félix LEMERCIER, Mme Laurence QUERRIEN, M. Jean-François RICHEUX.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, M. Jean-Pierre ROUXEL (suppléant de M. Jean-Pierre FESTOC), Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. David GUILLOUX, M. Gilles LEBRET, M. Gaël LEPORT, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Gwendal LECOINTRE, M. Eric DELALANDE (suppléant de M. Régis ROBIN), M. Arnaud VETTIER, M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : Mme Christelle BROSELLIER, M. Stéphane NOURRY.

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH et M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur-Coordinateur de Bassin Versant.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Cyrille LEUDIERE (suppléant de M. Michel HARDOUIN), M. Yves RUELLAN, Mme Chantal BESLY-RUEL.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Régine LAURENT, Mme Christine FAUVEL.

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN, M. Damien GUEDE (suppléant de Mme Isabelle THOMSON).

Secrétaire de séance : Mme Paulette PARIS

Date de convocation : 27 février 2023

.....

7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PRESENTATION ET VOTE**

Cf. document joint.

ENTENDU la présentation du Compte Administratif 2022 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne par Monsieur Christophe FAMBON, Président du syndicat.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 316 481,04 € et les recettes à 451 593,06 € ce qui représente un **résultat excédentaire de 135 112,02 €**.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 522 219,40 € et les recettes à 372 794,86 € ce qui représente un **résultat déficitaire de 149 424,54 €**.

Compte tenu des résultats de l'année précédente, la situation est la suivante :

	Résultat clôture 2021	Affecté à l'investissement 2021	Résultat 2022	Résultat clôture (cumulé) 2022
FONCTIONNEMENT	114 106,10 €	-	135 112,02 €	249 218,12 €
INVESTISSEMENT	238 138,54 €	-	- 149 424,54 €	88 714,00 €
TOTAL GENERAL	352 244,64 €	-	-14 312,52 €	337 932,12 €

Monsieur le Président quitte la salle de l'Assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-François RICHEUX, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence et soumet au vote le Compte Administratif 2022 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2022 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Date de publication : le 07 mars 2023
Certifié exact,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Paulette PARIS



Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 07 mars 2023

**POUR LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**

